



ÉCOLE SECONDAIRE LE CARREFOUR

123, Chemin du Petit-Bois - Varennes (Québec) J3X 1P7

Tél. : (450) 645-2363 Téléc. : (450) 929-2852

Courriel : lecarrefour@csp.qc.ca - Site web: <http://lecarrefour.csp.qc.ca/>

Le 23 juin 2020

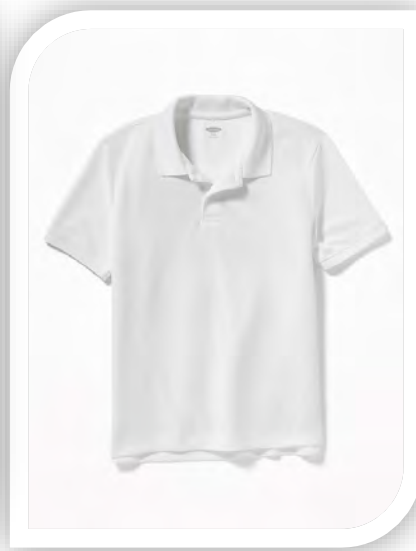
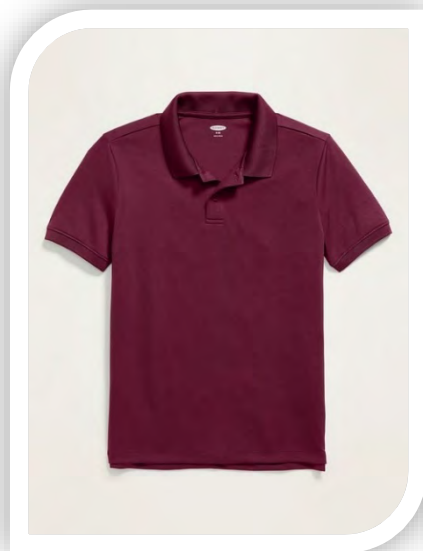
Objet : Tenue vestimentaire 2020-2021 à l'école secondaire le Carrefour

Chers parents,

C'est déjà le temps de planifier la prochaine année scolaire. Afin de vous guider dans vos choix, nous vous faisons parvenir quelques extraits de notre code de vie 2020-2021 en lien avec les tenues vestimentaires acceptées.

1. L'élève doit, en tout temps et partout dans l'école, **porter le polo réglementaire avec le logo de l'école secondaire le Carrefour ou les rayures par-dessus tout autre vêtement.** Dans la mesure où l'élève ne peut se procurer le polo réglementaire, un polo **UNI** de couleur blanc, bourgogne ou bleu marin, **SANS LOGO**, est toléré. S'il le désire, l'élève peut également porter une des deux vestes ou le kangourou à capuchon de l'école par-dessus son polo réglementaire.

Voici des exemples de polos unis et sans logo **ACCEPTÉS** :



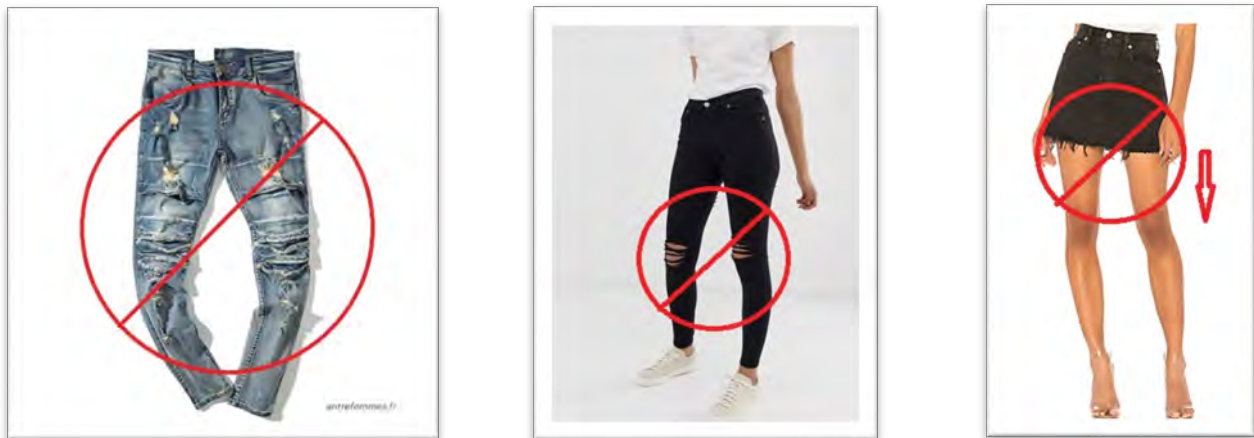
À titre informatif, ces exemples ont été pris à la boutique « Old Navy »

Voici quelques exemples de polos qui **NE SERONT PAS ACCEPTÉS** :



2. « Les jupes, shorts et vêtements trop courts ne sont pas tolérés. Ces derniers devront être bien ajustés à la taille et couvrir la cuisse jusqu'à 10 cm au-dessus du genou. De plus, les pantalons déchirés ou troués et les vêtements suggérant la violence, le racisme, la vulgarité ou faisant la promotion de l'alcool ou des drogues ne sont pas tolérés. »

Voici quelques exemples de vêtement qui **NE SERONT PAS ACCEPTÉS** :



3. « Le port du « legging » est accepté **seulement lorsqu'il est recouvert** d'un vêtement réglementaire (voir 1.3), ou du polo de l'école couvrant les fesses. Aucun legging avec bandes de transparence ne sera toléré. »

Voici quelques exemples qui **NE SERONT PAS ACCEPTÉS** :



En espérant que cette lettre saura vous éclairer davantage sur votre magasinage scolaire cet été.

Par ailleurs, nous vous annonçons que nous appliquerons les règles sur la tenue vestimentaire de façon rigoureuse dès la rentrée. Pour ce faire, nous sollicitons votre collaboration à ce que vos enfants, nos élèves, soient au courant de ce que nous exigeons dès le début de l'année scolaire. En effet, depuis quelques années, plusieurs élèves laissent leur polo dans leur casier ou leur sac d'école. Par conséquent, ils arrivaient à l'école sans polo et profitaient des pauses et du dîner pour se changer continuellement. Ceci occasionnait une gestion très ardue pour l'ensemble du personnel. Donc, en lien avec les objectifs de notre projet éducatif sur l'amélioration du climat sain et sécuritaire à l'école ainsi que pour l'amélioration du sentiment d'appartenance au Carrefour, les élèves devront arriver à l'école vêtues du polo réglementaire et le porter **EN TOUT TEMPS ET EN TOUT LIEU** sur le terrain de l'école. Ils devront également quitter en fin de journée avec la tenue vestimentaire réglementaire. Les seuls moments où le port du vêtement réglementaire ne sera pas exigé sont lors des cours d'éducation physique et lors des journées thématiques prévues au calendrier. Encore une fois, nous demandons votre précieuse collaboration afin de soutenir l'équipe-école dans l'application du code de vie.

Nous vous remercions et vous souhaitons un été rempli de soleil.

L'équipe-école du Carrefour

